



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉVALUATION FINALE EXTERNALISÉE DU PROJET FEF (FONDS ÉQUIPE FRANCE) – TUNISIE – « CRESCENDO CITOYEN, C(H)ŒURS TUNISIENS ENGAGÉS » – N°2025-SL

Termes de référence

Document réalisé par la cellule évaluation du pôle de l'évaluation et de la performance (EVA), Sous-direction des Moyens et Opérateurs (DGM/DPS/MO). Version actualisée juillet 2024

Sommaire :

1- Justification de l'évaluation	3
2- Présentation du projet évalué.....	3
2.1- Contexte à l'origine du projet	3
2.2- Objectifs et caractéristiques du projet.....	4
2.3- Déroulement du projet et dernier état connu avant évaluation	6
3- Objectifs de l'évaluation	7
4- Prestation demandée.....	8
4.1 Bilan consolidé.....	8
4.2 Questions évaluatives	8
4.3 Conclusion et principaux enseignements de l'évaluation.....	10
5- Pilotage de l'évaluation	10
6- Démarche et livrables.....	10
6.1. Cadrage	11
6.2. Collecte et analyses évaluatives	11
6.3. Finalisation	11
7- Calendrier prévisionnel	12
8- Méthodologie	12
8.1. Documentation disponible	12
8.2. Entretiens avec les parties prenantes, partenaires et bénéficiaires	13
8.3. Mission terrain	13
8.4. Enquête auprès des bénéficiaires	13
9- Modalité de réponses et critères de sélection de l'appel à projet	14

Annexe 1 : Annexe financière

1- Justification de l'évaluation

L'évaluation porte sur le projet « Crescendo Citoyen – C(h)œurs tunisiens engagés », dont les activités, débutées en 2024, se poursuivent actuellement dans 23 gouvernorats de Tunisie. Cette évaluation finale externalisée est prévue dans le cadre du projet et intervient à l'approche de son achèvement. Elle est pilotée par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Tunisie, financeur et commanditaire de l'évaluation, en lien avec le ministère tunisien de l'Éducation, co-pilote du projet.

2- Présentation du projet évalué

Le projet « Crescendo Citoyen, C(h)œurs tunisiens » est co-piloté par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Tunisie et le ministère tunisien de l'Éducation. Il est né du constat partagé par les autorités tunisiennes, les acteurs de la société civile et les partenaires techniques et financiers de l'augmentation des violences en milieu scolaire, qui constituent un frein majeur à l'accès à une éducation de qualité et au plein exercice des droits de l'enfant.

Le projet répond à une double priorité : renforcer l'éducation à la citoyenneté et la prévention des violences scolaires, tout en favorisant l'accès des enfants à la pratique artistique et culturelle, en particulier dans les territoires les plus défavorisés. Il repose sur la conviction que les pratiques artistiques, notamment la musique, constituent un puissant levier de cohésion sociale, de développement des compétences psychosociales, de coopération entre élèves et de promotion d'un climat scolaire apaisé.

Mis en œuvre dans des établissements scolaires répartis dans 23 gouvernorats, le projet combine des ateliers de pratique musicale destinés aux élèves avec des actions de renforcement des capacités des équipes éducatives. Il prévoit notamment des formations à destination des directeurs d'établissements scolaires afin de promouvoir les comportements scolaires positifs et de développer une approche préventive de la gestion des violences en milieu scolaire.

Le projet est mis en œuvre grâce à un partenariat entre plusieurs organisations de la société civile aux expertises complémentaires : l'Association Francophone Internationale des Directeurs des Établissements Scolaires (AFIDES), en charge des formations aux comportements scolaires positifs ; l'association Iqadh, responsable des ateliers d'éveil musical ; Wallah We Can, engagée en faveur du développement de l'enfance et de la jeunesse ; et Cinematdour, qui favorise l'accès à la culture et au cinéma dans les zones rurales et défavorisées.

À travers cette approche intégrée, Crescendo Citoyen, C(h)œurs tunisiens ambitionne de contribuer durablement à l'amélioration du climat scolaire, au renforcement des compétences citoyennes des élèves et à la promotion d'une école plus inclusive, participative et protectrice pour tous.

2.1- Contexte à l'origine du projet

Le projet « Crescendo Citoyen – C(h)œurs tunisiens engagés » est né du constat de l'augmentation des violences en milieu scolaire en Tunisie, phénomène identifié par les autorités tunisiennes et plusieurs organisations internationales, notamment l'UNICEF, comme un obstacle majeur à l'accès à une éducation de qualité. Les situations de violence, de harcèlement, de décrochage scolaire et les difficultés liées au climat scolaire touchent particulièrement les établissements situés dans des territoires défavorisés.

Face à ces enjeux, le ministère tunisien de l'Éducation et les acteurs de la société civile ont exprimé des besoins convergents autour de deux priorités : le renforcement de l'éducation à la citoyenneté, de la coopération entre élèves et de la prévention des violences en milieu scolaire, ainsi que le développement de la pratique artistique et culturelle dans les établissements scolaires, notamment dans les zones les plus vulnérables.

Le projet repose sur l'idée que les pratiques artistiques, et en particulier la musique, constituent un levier efficace pour favoriser l'expression des jeunes, renforcer les compétences psychosociales, développer le vivre-ensemble et contribuer à l'amélioration durable du climat scolaire. À travers la création de pôles éducatifs musicaux, le projet vise à structurer une dynamique locale associant établissements scolaires, acteurs culturels et associations afin de proposer aux jeunes des espaces de création, de coopération et d'engagement citoyen.

Le projet s'inscrit dans la continuité des actions de coopération éducative et culturelle menées entre la France et la Tunisie dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et de la citoyenneté. Il capitalise notamment sur des expériences antérieures de mobilisation artistique des jeunes autour de thématiques citoyennes et vise à renforcer cette approche par une démarche structurée, territorialisée et pérenne.

Le projet est co-piloté par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Tunisie et le ministère tunisien de l'Éducation. Sa mise en œuvre repose sur un partenariat multi-acteurs associant les structures éducatives, les autorités régionales de l'éducation, les associations de la société civile et les acteurs culturels.

Les principaux partenaires opérationnels impliqués dans la mise en œuvre du projet sont :

- L'Association Francophone Internationale des Directeurs des Établissements Scolaires (AFIDES), qui contribue au renforcement des capacités des chefs d'établissement et des équipes éducatives à travers des formations sur les comportements scolaires positifs (SCP), afin de favoriser un climat scolaire bienveillant et prévenir les situations de violence en milieu scolaire.
- L'association IQADH, qui met en œuvre des ateliers d'éveil musical dans les écoles primaires, notamment dans les établissements situés dans des zones défavorisées. À travers la pratique musicale, l'association favorise le développement de la créativité, de l'expression personnelle et des compétences sociales des enfants.
- L'association Wallah We Can, qui s'appuie notamment sur le réseau Tunisia88 pour développer la pratique musicale dans les lycées tunisiens. Dans le cadre du projet, elle accompagne la création et l'animation de clubs musicaux permettant aux lycéens de s'engager dans des activités de création artistique, notamment l'écriture de chansons porteuses de valeurs liées à la citoyenneté, au respect, au vivre-ensemble et aux droits de l'enfant.
- L'association Cinematdour, qui favorise l'accès à la culture, notamment au cinéma, auprès des jeunes et des populations des zones rurales ou défavorisées, en utilisant les pratiques culturelles comme outils d'ouverture, d'expression et de sensibilisation.

À travers cette coopération entre institutions publiques, société civile et acteurs culturels, le projet ambitionne de construire une approche innovante de l'éducation artistique et citoyenne, contribuant à une école plus inclusive, participative et protectrice pour les élèves tunisiens.

2.2- Objectifs et caractéristiques du projet

Le projet « Crescendo Citoyen – C(h)œurs tunisiens engagés » a pour finalité de contribuer à l'amélioration du climat scolaire en Tunisie en mobilisant la pratique artistique et culturelle, notamment musicale, comme un outil de développement de la citoyenneté, de prévention des violences en milieu scolaire et de renforcement du vivre-ensemble.

Le projet répond à deux enjeux majeurs identifiés conjointement par le ministère tunisien de l'Éducation et les acteurs de la société civile :

- Renforcer l'éducation à la citoyenneté, la coopération entre élèves et la prévention des violences en milieu scolaire ;
- Favoriser l'accès à la pratique artistique et culturelle dans les établissements scolaires, notamment dans les territoires défavorisés.

À travers une approche combinant éducation, culture et participation des jeunes, le projet vise à encourager l'expression artistique, développer les compétences psychosociales des élèves, promouvoir les valeurs de respect, de citoyenneté et de droits de l'enfant, ainsi qu'à favoriser un climat scolaire plus inclusif et apaisé.

Composantes du projet

Le projet est structuré autour de trois composantes complémentaires :

Composante 1 : Diagnostic, accompagnement institutionnel et déploiement des actions éducatives et musicales

Cette composante vise à accompagner le ministère tunisien de l'Éducation et les acteurs territoriaux dans l'identification des besoins liés au climat scolaire et dans le développement d'actions éducatives et culturelles adaptées aux réalités locales.

Elle comprend notamment la réalisation d'un diagnostic des problématiques liées aux violences scolaires, au harcèlement et au décrochage scolaire, ainsi que l'identification des initiatives existantes et des acteurs mobilisables dans les différents territoires.

Dans le cadre de cette composante, l'association IQADH intervient à travers la mise en place d'ateliers d'éveil musical dans les écoles primaires, en particulier dans les établissements situés dans des zones défavorisées. L'association Cinematdour contribue également au développement de l'accès aux pratiques culturelles et artistiques auprès des jeunes, notamment à travers des activités liées au cinéma.

Composante 2 : Renforcement des capacités des acteurs éducatifs et culturels

Cette composante vise à renforcer les compétences des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet afin d'assurer la qualité et la pérennité des actions.

Elle prévoit notamment :

- La formation et l'accompagnement des inspecteurs du ministère tunisien de l'Éducation, qui jouent un rôle de relais et d'accompagnement auprès des enseignants ;
- Le renforcement des compétences des chefs d'établissement à travers des formations portant sur le Soutien au Comportement Positif (SCP) afin de promouvoir des pratiques favorisant un climat scolaire bienveillant et prévenir les comportements violents ;
- L'accompagnement des acteurs culturels et associatifs afin de renforcer leur capacité d'intervention en milieu scolaire.

Composante 3 : Création artistique collective et valorisation des productions des jeunes

Cette composante vise à développer des actions artistiques collectives permettant aux jeunes de s'exprimer sur des thématiques liées aux droits de l'enfant, à la citoyenneté et au vivre-ensemble.

Dans ce cadre, l'association Wallah We Can, à travers notamment le réseau Tunisia88, contribue au développement de clubs musicaux dans les lycées. Elle accompagne les jeunes dans des démarches de création artistique collective, notamment à travers l'écriture et la production de chansons portant des messages liés au respect, à la citoyenneté, à l'engagement et aux valeurs du vivre-ensemble.

Cette composante prévoit également la valorisation des productions réalisées par les jeunes à travers des actions de diffusion et de promotion culturelle. Ces activités trouveront leur aboutissement dans la création d'une comédie musicale collective, réunissant les productions des différents clubs, qui sera présentée à Tunis vers la fin du projet.

Champ géographique et temporel

Le projet est mis en œuvre en Tunisie et couvre progressivement des établissements scolaires répartis dans 23 gouvernorats du pays. Il concerne des établissements scolaires présentant des besoins en matière d'amélioration du climat scolaire et de développement des pratiques artistiques et culturelles.

La mise en œuvre du projet s'inscrit dans la durée prévue par le financement accordé. Les actions engagées visent également à renforcer les capacités des acteurs institutionnels, éducatifs et associatifs afin de favoriser la continuité des dynamiques initiées au-delà de la période du projet.

Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires directs du projet sont notamment :

- 30 inspecteurs du ministère tunisien de l'Éducation, accompagnés et formés afin de renforcer leurs capacités d'appui et d'accompagnement des équipes éducatives ;
- Environ 40 chefs d'établissement, bénéficiant de formations sur le Soutien au Comportement Positif (SCP) afin de favoriser l'amélioration du climat scolaire ;
- Les acteurs associatifs et culturels mobilisés dans les différentes composantes du projet ;
- Les élèves des établissements concernés, qui bénéficient des activités artistiques, musicales et citoyennes mises en place dans le cadre du projet.

Les bénéficiaires finaux sont les élèves des établissements scolaires concernés ainsi que, plus largement, la communauté éducative, qui bénéficient d'un environnement scolaire favorisant davantage le respect, la coopération, l'expression et la citoyenneté.

2.3- Déroulement du projet et dernier état connu avant évaluation

Exécution du projet

Depuis son démarrage, le projet a connu plusieurs ajustements pour mieux répondre aux besoins du terrain et élargir son impact. Le périmètre géographique, initialement circonscrit à quelques territoires pilotes, a été étendu à 23 gouvernorats afin de donner une portée nationale à la démarche. La stratégie de renforcement des capacités a également évolué : l'accompagnement direct des enseignants initialement prévu a été remplacé par une formation en cascade, les inspecteurs du ministère de l'Éducation étant formés pour ensuite accompagner les enseignants dans leurs territoires respectifs, ce qui renforce l'appropriation institutionnelle et la durabilité des actions. Les actions destinées aux chefs d'établissement ont par ailleurs été recentrées sur le Soutien au Comportement Positif (SCP). Enfin, la répartition des rôles entre les partenaires associatifs (AFIDES, IQADH, Cinematdour, Wallah We Can) a été précisée en cours d'exécution afin d'assurer une meilleure complémentarité des interventions.

Gouvernance du projet

La gouvernance repose sur une coordination entre le SCAC, le ministère tunisien de l'Éducation et les partenaires opérationnels. Les instances prévues comprennent un comité de pilotage (COPIL), chargé du suivi stratégique et de l'orientation des décisions, ainsi que des échanges techniques réguliers entre les équipes opérationnelles, les représentants institutionnels et les partenaires associatifs. Le dispositif prévoit une réunion de lancement du COPIL, deux réunions intermédiaires de suivi et une réunion de clôture. Les comptes rendus et documents de suivi de ces instances seront mis à disposition des évaluateurs.

Dernier état connu des activités réalisées

À ce stade, les principales réalisations concernent : la mobilisation des acteurs institutionnels, éducatifs et associatifs ; la formation des inspecteurs du ministère de l'Éducation ; la formation des chefs d'établissement au SCP ; le déploiement des ateliers d'éveil musical par IQADH dans les écoles primaires ; la création et l'accompagnement de clubs musicaux dans les lycées via le réseau Tunisia88 (Wallah We Can) ; et la mise en œuvre d'activités culturelles de sensibilisation citoyenne. Les documents disponibles pour l'évaluation comprennent les rapports narratifs des partenaires (mi-parcours et final), les comptes rendus des réunions de coordination, ainsi que les productions artistiques et supports de communication du projet.

Dernier état financier connu

Le suivi financier est assuré conformément aux procédures applicables au financement. L'exécution budgétaire fait l'objet d'un suivi régulier, les ajustements nécessaires ayant été réalisés au fil des évolutions de mise en œuvre. Les données financières détaillées (états de dépenses, pièces justificatives, suivi budgétaire) seront communiquées à l'évaluateur retenu, qui pourra ainsi analyser les écarts éventuels entre budget prévisionnel et exécution réelle.

3- Objectifs de l'évaluation

L'évaluation externe du projet Crescendo vise à apprécier de manière indépendante la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les effets et les perspectives de pérennisation du projet. Elle permettra également de tirer les principaux enseignements de sa mise en œuvre et de formuler des recommandations opérationnelles pour la suite des actions.

Objectifs à visée rétrospective

L'évaluation devra notamment permettre de :

- Dresser un bilan global de la mise en œuvre du projet Crescendo, en analysant les principales activités réalisées, les résultats obtenus et les ressources mobilisées au regard des objectifs et des résultats initialement prévus ;
- Évaluer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et produit les résultats escomptés, notamment en matière de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, de renforcement des capacités des acteurs éducatifs et de promotion de pratiques favorisant le vivre-ensemble ;
- Analyser les écarts entre les résultats prévus et les résultats effectivement obtenus, en identifiant les principaux facteurs ayant favorisé ou limité la mise en œuvre et l'atteinte des résultats ;
- Apprécier les effets et les changements observés auprès des bénéficiaires et des acteurs impliqués, ainsi que la contribution du projet au développement de pratiques éducatives plus inclusives, participatives et préventives.

Objectifs à visée prospective

À partir des constats issus de l'évaluation, celle-ci devra permettre de :

- Tirer les principaux enseignements de la mise en œuvre du projet Crescendo et identifier les pratiques et approches pouvant être maintenues ou renforcées ;
- Formuler des recommandations concrètes et opérationnelles visant à consolider les résultats obtenus et à renforcer la pérennisation des acquis du projet ;
- Identifier les conditions permettant la poursuite, l'extension ou la duplication des actions pertinentes, notamment en matière de prévention des violences, de renforcement des compétences des acteurs éducatifs et de mobilisation de l'éducation artistique comme outil de prévention et de développement du vivre-ensemble ;
- Proposer, le cas échéant, des pistes d'orientation pour de futures initiatives s'appuyant sur les acquis et les enseignements du projet Crescendo.

4- Prestation demandée

La prestation attendue consiste à réaliser une évaluation finale du projet structurée autour de trois volets :

4.1 Bilan consolidé

Le bilan consolidé portera sur l'ensemble des composantes et activités du projet **Crescendo**. Il comprendra :

- Un historique succinct de la mise en œuvre du projet, en identifiant les principaux événements ou contraintes ayant eu une incidence sur les activités et leur niveau d'avancement ;
- Une description des actions réalisées, du niveau d'exécution financière et du fonctionnement de la gouvernance du projet. Une explication des éventuels écarts par rapport aux prévisions est attendue ;
- La reconstitution de la logique d'intervention effective du projet, telle qu'elle a été mise en œuvre.

Il appartiendra à l'évaluateur de proposer une méthodologie adaptée au projet, pouvant notamment s'appuyer sur les éléments suivants :

- Réunion de cadrage avec l'équipe du projet ;
- Analyse des documents et données disponibles ;
- Entretiens avec l'équipe du projet et les principaux partenaires ;
- Entretiens avec les bénéficiaires et acteurs éducatifs concernés ;
- Visites de terrain, lorsque cela est pertinent ;
- Réunion de restitution avec l'équipe du projet et les principaux partenaires.

4.2 Questions évaluatives

Les questions évaluatives porteront sur les principaux critères d'évaluation du CAD-OCDE et seront adaptées aux objectifs et aux spécificités du projet Crescendo.

1. Pertinence

Dans quelle mesure le projet Crescendo a-t-il répondu aux besoins identifiés en matière de prévention des violences et de promotion du vivre-ensemble en milieu scolaire ?

Sous-questions (non exhaustives) :

- Les objectifs et les activités du projet étaient-ils adaptés aux besoins des acteurs éducatifs et des bénéficiaires ?

- Le projet a-t-il su s'adapter aux évolutions du contexte et aux besoins rencontrés au cours de sa mise en œuvre ?
- Les approches proposées, notamment à travers l'éducation artistique, étaient-elles pertinentes au regard des objectifs de prévention des violences ?

2. Cohérence

Dans quelle mesure le projet Crescendo a-t-il été cohérent et complémentaire avec les politiques, initiatives et actions existantes en matière d'éducation, de prévention des violences et de promotion du vivre-ensemble ?

Sous-questions (non exhaustives) :

- Le projet était-il cohérent avec les actions menées par les différents partenaires impliqués ?
- Les partenariats et les modalités de coordination ont-ils favorisé la complémentarité des interventions ?
- Quels ont été les principaux freins à la cohérence et à la complémentarité du projet ?

3. Efficacité / Impacts

Dans quelle mesure le projet Crescendo a-t-il atteint ses objectifs et produit les résultats et effets escomptés ?

Sous-questions (non exhaustives) :

- Dans quelle mesure les activités mises en œuvre ont-elles permis de renforcer les capacités des acteurs éducatifs ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer les pratiques de prévention des violences en milieu scolaire ?
- Quels changements ont été observés auprès des acteurs et bénéficiaires du projet ?
- Dans quelle mesure l'éducation artistique a-t-elle contribué aux objectifs du projet, notamment en matière d'expression, de coopération et de vivre-ensemble ?
- Quelles activités ou approches ont été les plus efficaces et pour quelles raisons ?

4. Efficience

Dans quelle mesure les ressources humaines, financières et matérielles mobilisées ont-elles été utilisées de manière efficiente pour atteindre les résultats du projet ?

Sous-questions (non exhaustives) :

- Les ressources mobilisées étaient-elles adaptées aux activités réalisées et aux résultats obtenus ?
- Les délais et le calendrier de mise en œuvre ont-ils été respectés ?
- Les modalités de gestion, de coordination et de suivi ont-elles contribué à une mise en œuvre efficiente du projet ?

5. Durabilité

Dans quelle mesure les résultats et les acquis du projet Crescendo sont-ils susceptibles de perdurer au-delà de la période de mise en œuvre ?

Sous-questions (non exhaustives) :

- Les compétences et pratiques développées dans le cadre du projet sont-elles susceptibles d’être maintenues et réinvesties par les acteurs éducatifs ?
- Les outils et ressources développés dans le cadre du projet sont-ils appropriés et susceptibles d’être utilisés au-delà du projet ?
- Quelles conditions sont nécessaires pour assurer la pérennisation et, le cas échéant, la poursuite ou l’extension des actions du projet ?

4.3 Conclusion et principaux enseignements de l’évaluation

Le rapport d’évaluation comprendra une partie conclusive qui sera structurée autour de deux axes :

- **Principales conclusions** sur les questions évaluatives et enseignements qui s’en dégagent.
- **Recommandations pour le SCAC et les partenaires du projet.** Compte tenu des enjeux liés à la fin du projet Crescendo, ces dernières seront notamment focalisées sur les points suivants :
 - Les moyens de consolider et de pérenniser les acquis, outils et pratiques développés dans le cadre du projet ;
 - Les conditions permettant de maintenir et de renforcer les actions de prévention des violences et de promotion du vivre-ensemble en milieu scolaire ;
 - Les conditions dans lesquelles les acquis et bonnes pratiques du projet pourraient être valorisés et réinvestis dans le cadre de futures initiatives ;
 - Les possibilités de poursuite, d’extension ou de duplication des approches développées dans le cadre du projet Crescendo.

5- Pilotage de l’évaluation

Un comité de pilotage sera institué afin d’accompagner et de faciliter la réalisation de l’évaluation externe du projet Crescendo Citoyen – c(h)œurs tunisiens engagés.

Il se réunira trois fois en présence des consultants :

- Une réunion de démarrage pour cadrer la mission et valider les modalités de travail ;
- Une réunion de présentation du rapport provisoire ;
- Une réunion de restitution du rapport final.

Les réunions pourront se tenir en présentiel ou en visioconférence.

Le comité de pilotage sera composé de représentants du SCAC, du Ministère tunisien de l’Éducation,

Le SCAC, en tant que financeur et commanditaire de l’évaluation, assurera la présidence du comité de pilotage et sera l’interlocuteur privilégié des consultants pour l’organisation et le suivi de la mission.

Le Ministère tunisien de l’Éducation, en tant que porteur du projet, ainsi que les partenaires, contribueront à faciliter l’accès aux informations, aux acteurs et aux bénéficiaires concernés.

Les membres du comité de pilotage auront pour rôle de faciliter la mission d’évaluation, d’apporter les éclairages nécessaires aux consultants et de formuler leurs observations sur les livrables produits. Les consultants resteront responsables de la conduite de l’évaluation ainsi que du contenu et de la qualité du rapport final, dans le respect de leur indépendance.

6- Démarche et livrables

L’évaluation se déroulera en trois phases comme indiqué ci-après. Les phases s’enchaîneront après validation de chaque livrable par le service commanditaire de l’évaluation.

6.1. Cadrage

Basée sur des entretiens préliminaires et sur une première analyse de la documentation disponible, cette phase doit permettre de :

- Préciser les attentes du commanditaire, le champ et l'objet de l'évaluation ;
- Finaliser la démarche méthodologique et le référentiel de l'évaluation ;
- Finaliser la méthodologie mobilisée pour répondre aux questions évaluatives.

Pour préparer la note de cadrage, une première réunion du comité de pilotage sera organisée dès la sélection du prestataire. Lors de cette réunion, la documentation disponible et les contacts identifiés pour les entretiens des différentes phases seront communiqués aux consultants.

⊗ Livable : la note de cadrage (15 pages maximum)

Elle rappellera le contexte et les objectifs de l'évaluation ; elle précisera les questions évaluatives, la démarche méthodologique et les outils mobilisés pour le recueil des informations. Elle mentionnera un échéancier des investigations ainsi que la liste des personnes et structures à rencontrer aux différentes phases.

Délai : 15 jours maximum après le comité de pilotage. Le service commanditaire transmettra la note aux membres du comité de pilotage pour commentaires, qui seront communiqués aux consultants. Selon les besoins, une version corrigée de la note de cadrage pourra être demandée pour validation.

6.2. Collecte et analyses évaluatives

Durant cette phase, les évaluateurs réaliseront les investigations prévues dans leur offre afin de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration du bilan et à la formulation des premières réponses aux questions évaluatives.

Ces investigations pourront notamment s'appuyer sur l'analyse documentaire, des entretiens avec les principales parties prenantes et bénéficiaires du projet ainsi que, le cas échéant, des visites de terrain.

⊗ Livable : le rapport d'analyse provisoire (30 pages maximum hors annexes)

Le rapport comprendra : le bilan consolidé du projet, les premiers éléments de réponse aux questions évaluatives, les hypothèses restant à confirmer, l'état des investigations restantes et l'échéancier.

Délai : le rapport provisoire sera remis 3 mois maximum après le comité de pilotage de démarrage.

6.3. Finalisation

Durant cette phase, les évaluateurs réaliseront les analyses nécessaires pour compléter leurs réponses aux questions évaluatives, établir leurs conclusions et proposer des recommandations.

⊗ Livable : le rapport final (50 pages maximum hors annexes)

Le rapport comprendra : un sommaire, un résumé de 2 à 4 pages au maximum, une synthèse du bilan consolidé du projet, les réponses aux questions évaluatives, les conclusions et recommandations.

Seront annexés : la liste des sigles et acronymes utilisés, la liste des personnes rencontrées, la documentation exploitée ainsi qu'une fiche synthèse de l'évaluation destinée à la valorisation des principaux résultats du projet.

Délai : le rapport final sera remis 1 mois maximum après le comité de pilotage consacré au rapport provisoire.

Tous les livrables seront adressés au service commanditaire, qui se chargera de les diffuser aux membres du comité de pilotage avant leur réunion. Les consultants sont invités à prendre en compte les commentaires des membres du comité de pilotage, dans le respect de leur indépendance. Les livrables seront validés par le service commanditaire par courrier électronique.

Les soumissionnaires peuvent proposer des amendements à cette organisation, s'ils le jugent nécessaire. Ils justifieront les modifications proposées, qui ne pourront pas concerner la date d'achèvement des travaux.

7- Calendrier prévisionnel

Le **calendrier prévisionnel** de l'évaluation est le suivant :

Etapes ou tâches	Dates ou durées prévues
<i>Date limite de dépôt des offres</i>	<i>22 septembre 2026 – 23h00</i>
<i>Sélection du consultant</i>	<i>25 septembre 2026</i>
<i>COFIL de démarrage</i>	<i>01 octobre 2026</i>
<i>Remise de la note de cadrage</i>	<i>08 octobre 2026</i>
<i>Validation de la note de cadrage</i>	<i>15 octobre 2026</i>
<i>Remise du rapport provisoire</i>	<i>02 novembre 2026</i>
<i>COFIL sur le rapport provisoire</i>	<i>06 novembre 2026</i>
<i>Remise du rapport final et de la matrice de la fiche de synthèse</i>	<i>15 décembre 2026</i>
<i>COFIL sur le rapport final</i>	<i>17 décembre 2026</i>

8- Méthodologie

L'évaluation devra s'appuyer sur une analyse croisée des documents disponibles, des entretiens avec les principales parties prenantes et bénéficiaires du projet, ainsi que, lorsque cela est pertinent, sur des visites de terrain et des enquêtes auprès des bénéficiaires.

Les consultants proposeront dans leur offre une méthodologie détaillée permettant de répondre aux questions évaluatives et d'apprécier les résultats et effets du projet Crescendo.

8.1. Documentation disponible

Lors du premier comité de pilotage, le service commanditaire mettra à la disposition des consultants la documentation disponible relative au projet.

Cette documentation comprendra notamment :

- Le document de présentation et le cadre logique du projet ;
- Les conventions et documents contractuels ;
- Les rapports et bilans d'activités ;
- Les comptes rendus des réunions de pilotage et de coordination ;
- Les bilans et évaluations réalisés auprès des bénéficiaires ;
- Les données relatives à la mise en œuvre des activités et à l'exécution financière ;
- Les productions réalisées dans le cadre du projet, notamment les outils, supports pédagogiques de formation, les livrables du projet.

8.2. Entretiens avec les parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Les consultants réaliseront des entretiens individuels et/ou collectifs avec les principales parties prenantes du projet.

Ces entretiens pourront notamment concerner :

- Les représentants du Ministère tunisien de l'Éducation ;
- Le SCAC de l'ambassade de France ;
- Les partenaires du projet ;
- Les chefs d'établissement et enseignants concernés ;
- Les acteurs culturels et associatifs impliqués ;
- Les élèves bénéficiaires des activités.

Le nombre et les modalités des entretiens seront proposés par les consultants en fonction de leur méthodologie et des objectifs de l'évaluation.

8.3. Mission terrain

L'évaluation pourra comprendre des visites de terrain dans les gouvernorats concernés par la mise en œuvre des formations éducatifs musicaux.

Ces visites auront pour objectif de compléter les informations recueillies à travers l'analyse documentaire et les entretiens, d'observer la mise en œuvre des activités et d'échanger avec les bénéficiaires et acteurs locaux.

Les consultants préciseront dans leur offre le nombre de missions et de jours de terrain nécessaires à la réalisation de l'évaluation.

Des entretiens à distance pourront être envisagés lorsque les déplacements ne sont pas nécessaires ou ne peuvent être réalisés.

8.4. Enquête auprès des bénéficiaires

Dans la mesure où les données et coordonnées des bénéficiaires sont disponibles, les consultants pourront proposer une enquête en ligne afin de recueillir leur appréciation sur les activités réalisées et les changements observés.

Cette enquête pourra notamment concerner les enseignants, acteurs culturels et autres bénéficiaires directs des formations et activités du projet.

Les consultants préciseront dans leur offre les modalités de mise en œuvre de l'enquête, les outils utilisés ainsi que les modalités d'analyse des résultats.

9- Modalité de réponses et critères de sélection de l'appel à projet

Les soumissionnaires sont invités à envoyer leur offre par mail au plus tard le 22/09/2026 à 23h00 à l'adresse suivante : projets.education@institutfrancais-tunisie.com

L'offre devra comprendre :

- **Une proposition technique** (maximum 20 pages) présentant la compréhension des contextes des objectifs de l'évaluation, la démarche méthodologique avec un descriptif des différents outils de collecte qui seront mobilisés, le calendrier prévisionnel
- Une répartition prévisionnelle du nombre de jours par phase, en utilisant **l'annexe financière jointe**
- Les **CV des consultants** mobilisés pour les travaux

Critères de sélection :

La sélection des offres sera fondée sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Expérience et compétences des experts dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la prévention des violences et/ou du développement des compétences citoyennes	10
Expérience et compétences en matière d'évaluation de projets et programmes	10
Compréhension du projet Crescendo, de ses objectifs et des attentes de l'évaluation	10
Approche méthodologique	20
Nb de jours d'expertise mobilisés	10
Prix	40

ANNEXE 1

Offre financière : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Nom de la Société		SIRET	
-------------------	--	-------	--

	Nom Expert 1	Nom Expert 2	Nom Expert 3		
Montant par jour					

1- Phase de Cadrage	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT
Sous-total (1)							

2 - Phase de collecte et d'analyse	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT
Sous-total (2)							

3 - Finalisation	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT

4- Autres frais							Montant HT

Total Nb de jours	
Coût total (ST 1 + 2 + 3+4) HT	
Coût total TTC	